

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 FEVRIER 2016

Présent-e-s :	M.	Yvan GUILLAUME, Président
	M.	Joël FRAUENFELDER, Vice-président
	M.	Maxime WALDER, Secrétaire
	M.	Eric BAIER
	Mme	Nathalie DAL BUSCO
	M.	Rocco DE LUCA
	M.	Florian DUMALLE
	M.	Samuel DUNANT
	M.	Andrea FOSSATI (dès 21H)
	M.	Nicolas FOURNIER
	Mme	Antoinette HOFER
	M.	Roger JACCARD
	M.	Jean-Claude KORMANN
	Mme	Barbara MARINI LOPES SILVERIO
	Mme	Kaya PAWLOWSKA
	M.	Guillermo SIRENA
	M.	Jean Carlo TABOADA
	M.	Marcello TEDESCHI
	M.	Didier VATTER
Excusé-e-s :	-	
Conseil administratif :	Mme	Sylvie JAY, Maire
	Mme	GABUS-THORENS, Conseillère administrative
	M.	Dinh Manh UONG, Conseiller administratif
Verbaliste :	Mme	Janine BELAHBIB-DEGEN
Assiste :	M.	Mario RODRIGUEZ, Secrétaire

PRESENTATION COMMISSIONS REUNIES DU PROJET DE PDQ BERNEX-EST (séance à huis-clos) AVEC LES REPRESENTANTS DE L'ETAT, SUIVIE DE QUESTIONS/REponses

M. Baier souhaite connaître combien de déplacements/jour sont prévus sur la tangentielle ?

M. Meiffren : Il est prévu plus de 5000 passages/jour.

M. Guillaume précise la question en demandant avec quels moyens seront faits ces déplacements, les Transports Publics ?

M. Meiffren répond en rappelant que la tangentielle est destinée en priorité aux transports publics et à la mobilité douce avec priorité aux lignes de bus en rabattement sur le RER à l'arrêt Carouge/Bachet.

M. Dumalle demande alors à ce que l'on précise pourquoi avec une population qui augmente, la prévision du trafic de voitures diminue ?

M. Meiffren explique qu'il faut le comprendre comme un rééquilibrage des parts modales, avec plus de TP que de TIM. Aux 65000 déplacements/jour qui viennent en plus des 45000 actuels, dont 85% sont du fait des voitures, l'objectif est de réduire ce chiffre à 55% à l'horizon de l'étude. 55% représente 36'000 voitures, donc moins que les 38'000 d'aujourd'hui, mais s'ajoutent néanmoins à celles-ci.

M. Dumalle : qu'est-ce que la voie verte ?

M. Meiffren : un site propre aux vélos et aux piétons, avec une emprise de 5 m de large, 3m pour les cycles (double sens) et ~ 2-3m pour les piétons.

M. Robyr précise qu'elle part du centre de Bernex, passe par St.Mathieu, rejoint le chemin des Tacons, entre dans les Evaux, ressort par François Chavaz, puis la tranchée Cadium, les Grandes Communes. Traverse les Marbriers, longe St-Georges pour aboutir au belvédère du Bois de la Bâtie. En 15 minutes.

M. Fournier : sur les 5000 déplacements/jour prévus sur cet axe, combien de bus/tram envisagés ?

Les représentants de l'Etat estiment à environ 100 passages de transports publics sur les 12heures de « service normal », soit une fréquence comprise entre 10-12 min. et 20 min selon le moment du jour.

M. Fournier : qu'en est-il de la cohabitation piétons/bus ? Et du risque à terme d'ouverture aux TIM ?

M. Robyr, M. Meiffren : A ma connaissance cette voie sera strictement réservée aux TP, avec une voirie de 3m50. On remarque sur le plan qu'il y aura transbordement des bus sur cette voie. Quel est le but poursuivi ? Privilégier les Transports publics, sans trop ouvrir les voies aux TIM (transports individuels privés), car dans le cas contraire, cela signifierait du trafic de transit, ce que l'on veut précisément éviter.

M. Tedeschi : c'est très bien de viser cet objectif, mais sera-t-il possible de le faire respecter ? Y aura-t-il des garanties ?

Les représentants de l'Etat : il s'agit de projets de lois.

M. Meiffren ajoute qu'il y aura aussi des aménagements faits en conséquence, une seule voie alternable avec des accès dédiés aux bus uniquement, des bornes rétractables, etc....

M. Robyr : en termes d'urbanisme, on ne peut travailler à la fois la ceinture verte (très ténue) et avoir du trafic de transit.

M. Frauenfelder : les illustrations mentionnées dans le PDQ ne tiennent pas compte de l'aspect esthétique. Dans cet exemple, il n'y a que des angles droits, peu ou pas de fantaisie, ce qu'il regrette.

M. Robyr : rappelle que des ateliers sont régulièrement organisés dans les communes où chacun peut s'exprimer et faire des propositions. Il engage chacun à y participer.

M. Dumalle : regrette que le temps consacré à ces projets soit trop court et pense qu'il faudrait y consacrer plus de deux heures. Demande s'il serait possible de revenir pour une séance plus longue ?

M. Taboada : rappelle que les représentants de l'Etat sont là pour la deuxième fois et que pour les deux fois, le temps imparti était trop court. Il estime que c'est à nous de mieux nous organiser. Il tient à remercier les représentants de l'Etat pour les deux réunions qui ont eu lieu et s'il devait en avoir une troisième, il espère qu'elle sera mieux dimensionnée dans le temps accordé.

Le Président, **M. Guillaume**, remercie à son tour pour cette présentation et cette séance de questions/ réponses et souhaite une bonne soirée aux représentants de l'Etat.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2015
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. DM 706 - Projet de délibération concernant l'installation d'un éclairage sur la place du village (chambre d'arbres)
7. DM 707 - Projet de délibération concernant un crédit d'investissement pour la réalisation de deux zones bleues macarons au quartier de Cressy et au centre de Confignon
8. DM 704 - Projet de délibération - étude des Cherpines II crédit complémentaire
9. Projet de motion 119 pour l'encouragement à la participation civique des jeunes citoyens
10. Questions
11. Propositions individuelles et divers
12. Naturalisations (huis clos)

M. Yvan Guillaume souhaite la bienvenue à tous et ouvre officiellement la séance du 2 février 2016 du Conseil municipal de Confignon. Les membres du Conseil sont au nombre de 19 ce soir.

1. Approbation de l'ordre du jour

Le Président constate l'absence de remarques ou commentaires.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2015

Page 3, M. Fournier (cf, Page 23 du précédent PV) : « ... tout l'échiquier politique et d'autres associations apartisanes notamment le parlement des jeunes..... ».

Page 11, Mme Jay : «pour des chemins qui ne desservait pas les constructions et n'avaient donc pas été équipé en conséquence. »

Page 12, Mme Jay : «ne permettait pas à certaines personnes d'avoir des parkings, car en lien historiquement, avec des constructions qui ne prévoyait pas de parkings souterrains. »

Page 12, Mme Jay : «concernant la surveillance de cette zone, car il faut se donner les moyens de la faire respecter. Depuis le début..... »

Page 15, M. Uong : « ...il a été évoqué deux possibilités : le plan de **déclassement** et le plan.... »

Page 17, M. Guillaume : « Mme Emery **Torracinta**..... »

Le procès-verbal du 8 décembre 2015 est, sous réserve de ces modifications, adopté par 17 oui, 0 non et 2 abstentions.

3. Communications du bureau

M. Guillaume rappelle que l'administration a préparé un questionnaire en ligne portant sur les souhaits et propositions en relation avec la sortie du CM en septembre, ainsi que d'autres questions. Le 25 février 2016, le bureau du CM le validera et il vous sera soumis lors du prochain CM du 8.3.2016. Le Président rappelle qu'il y a un voyage à préparer, en conséquence dès sa soumission début mars, il faudra répondre très rapidement pour avoir vos réponses pour le CM du 8 mars.

Puis le Président rappelle qu'un délai au 31.01.16 avait été fixé pour remplir les domaines d'activités de chaque commission ; il demande en conséquence à toutes les commissions de vérifier que cela a bien été fait.

Le Président a répondu par courrier à M. Pierre Vanek concernant le projet de loi 11713 , modifiant la loi sur l'administration des communes LAC B605 création de conseillers municipaux suppléants.

Après consultation les résultats étaient les suivants : le PDC et Voix de Gauche le refusent, le MCG accepte et pour le PLR pas de réponse. En application du principe de majorité, le Président prend acte du refus du PL 11713. Le président tient à disposition le courrier à M. Pierre Vankek pour ceux qui désireraient en prendre connaissance.

M. Guillaume fait part du décès le 10 janvier 2016 de Mme Michelle Girod, à l'âge de 93 ans. Mme Michelle Girod est une ancienne conseillère administrative de Confignon, qui a siégé de 1967 à 1999 et fut la deuxième femme élue dans notre Conseil. **M. Guillaume** tient à faire part à sa famille de toutes nos condoléances.

En l'absence de questions, **M. Guillaume** passe au point suivant.

4. Communications des commissions

▶ Commission de l'aménagement et de la durabilité (CAD)

M. Baier tient à informer que d'une part, le PDQ de Bernex-Est fera l'objet de deux séances complémentaires et que d'autre part, s'agissant d'un processus, il convient de tenir compte de longues périodes sur ce dossier. Il n'y a donc pas de frustration à avoir pour des séances trop courtes. De plus, des présentations publiques ont été organisées à Bernex et Confignon. Les documents fournis sont par ailleurs très touffus et difficiles à absorber rapidement. Il suggère donc de trouver une méthode de travail pour mieux gérer la masse des informations. Un travail dans ce sens est d'ores et déjà engagé avec Bernex pour trouver une méthode de travail.

▶ Commission de la culture, espaces publics et paysage (CCEP)

M. Tedeschi informe que la commission se réunira demain et qu'il n'a rien de particulier à communiquer.

▶ Commission des constructions, équipements et Voirie (CCEV)

M. Kormann annonce que la commission s'est réunie le 19 janvier avec trois points à l'ordre du jour : 1) l'établissement d'une feuille de route pour le quartier des Cherpines et a discuté du rôle que pourrait jouer la commission par rapport à ce programme ; 2) l'examen du projet d'éclairage de la place du village dont le rapport a été fourni pour ce soir avec un préavis favorable ; 3) la rédaction du cahier des charges, approuvé à l'unanimité de la commission.

▶ Commission des finances et gestion – développement économique (CFGDE)

M. Taboada annonce que la commission s'est réunie le 26 janvier pour parler de deux des délibérations de ce soir ainsi que du projet de politiques publiques aux Cherpines. Mme Canales sera le fil rouge entre les commissions qui participeront à ce projet. La commission a accepté d'entrer dans ce processus. Par ailleurs, la commission a traité du bouclage des investissements 2015 et de l'état des liquidités. Il est rappelé qu'en 2016, 2 millions de notre dette seront remboursés et que les liquidités sont suffisantes pour honorer le budget.

▶ Commission de la mobilité, sécurité et sports (CMSS)

M. Guillaume annonce que la commission s'est réunie le 19 janvier et a traité trois sujets : 1) le projet de politiques publiques aux Cherpines ; 2) la commission a donné son préavis pour le projet zone bleue et macarons dans le village et Cressy ; 3) le projet de courrier adressé à M. Barthassat concernant la mobilité aux Cherpines.

▶ **Commission sociale, logement et communication (CSLC)**

M. Dunant annonce que la commission s'est réunie deux fois, le 1^{er} décembre pour travailler sur une future rencontre avec les habitants de Cressy Plus, le 30 avril prochain, et d'autre part, sur une grille de critères de sélection pertinents pour le choix des projets soutenus par la commune. Puis le 12 janvier, une présentation d'un projet d'animation du quartier de Cressy en cours avec la FAS'e, de même que des actions en direction des personnes âgées. Enfin, le cahier des charges qui devra être validé demain soir.

▶ **Fondation d'intérêt public communal des institutions de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus-Thorens informe le Conseil que la Fondation ne s'est pas réuni.

▶ **Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (FL)**

Mme Jay informe que le 13 janvier s'est tenue une réunion qui a décidé d'inviter la commune pour aborder la possibilité d'actions conjointes et réfléchir aux outils à développer tant pour les Cherpines que pour le village.

▶ **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme Jay annonce que le CIV ne s'est pas réuni.

▶ **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens informe que la fondation s'est réunie et s'est penchée sur un historique des projets et a procédé à un brainstorming sur les méthodes à utiliser pour la suite.

▶ **Fondation des Eaux (FE)**

Mme Jay annonce que la Fondation ne s'est pas réunie. .

5. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme Jay

- **Mme Jay** n'a rien de spécial à communiquer.

Communications de Mme Gabus-Thorens

- **Mme Gabus-Thorens** annonce que demain se tiendra une conférence sur les femmes de Tanzanie dans cette salle. Le programme des animations de Cressy Plus a été publié et elle demande à tous d'en faire la publicité.

Communications de M. Uong

- **M. Uong** a fait la suggestion concernant les travaux à venir d'examiner une demande de participation pour l'élaboration du plan de site et la commune vient de recevoir un courrier de l'Office fédéral des routes allouant une contribution CHF 15'000.- pour lancer les études. Par ailleurs, **M. Uong** transmet une information du Conseil d'Etat concernant les deux commissions des réclamations, celle du canton et celle de la commune, ne s'étant jamais réunies, ont été supprimées. Elles devaient traiter entre autres des taxes professionnelles communales, mais de fait les demandes étaient directement adressées au Conseil administratif de la commune concernée, d'où leur suppression.

6. **DM 706 - Projet de délibération concernant l'installation d'un éclairage sur la place du village (chambre d'arbres)**

Mme Gabus-Thorens prend la parole et rappelle qu'elle avait déjà présenté ce point la dernière fois. Elle précise que c'est d'ailleurs bien moins confortable de trouver des solutions lorsqu'un projet a déjà été « travaillé ». Elle rappelle brièvement quels sont les critères dont on doit tenir compte : 1) les arbres à protéger ; 2) les pylônes entre les arbres ; 3) pas de pylônes côté route (lumière) ; 4) choix des LED, donc d'un certain type de lampadaire ; 5) contingence budgétaire et enfin 6) guirlandes préexistantes à utiliser. Tenir compte de tous ces paramètres a amené à une solution qui n'est certes pas idéale, mais qui répond au besoin exprimé de la population, à savoir la nécessité de plus de lumière.

Avons-nous trop fait confiance à l'architecte dans ce projet ? Il faut cependant reconnaître que l'uniformité de la place est respectée. Par ailleurs, esthétiquement et techniquement, il s'agit d'une solution assez légère qui répond au besoin.

M. Guillaume demande alors à chaque commission de donner un préavis.

- ▶ **Commission des constructions, équipements et Voirie (CCEV) : M. Kormann** est d'avis que ce projet est nécessaire et utile. Concernant les LED, il conseille de choisir des lumières chaudes. Sinon il recommande d'accepter la délibération et déclare que la commission a approuvé par 5 voix POUR et 1 Abstention.
- ▶ **Commission de la culture, espaces publics et paysage (CCEP) : M. Tedeschi** donne un préavis favorable reflétant l'approbation de la commission, moins 1 Abstention.
- ▶ **Commission des finances et gestion – développement économique (CFGDE) : M. Taboada** juge que ce projet ne nécessite pas d'être remis en cause. De plus, le montant prévu est inscrit au budget 2016, la commission a approuvé à l'unanimité.

M. Guillaume ouvre le débat.

M. Jaccard juge que le travail effectué a été excellent et approuve le projet.

M. Fournier revient sur le fait que, de l'aveu même de **Mme Gabus-Thorens**, la solution n'est pas idéale, mais qu'à ce coût elle devrait l'être. Le projet n'est pas satisfaisant, mais surtout il aurait aimé pouvoir choisir entre plusieurs alternatives. Il demande donc le renvoi en commission.

M. Taboada se déclare surpris, car une majorité des commissions a bien accepté ce projet et ce n'est pas juste avant la votation qu'il faut regretter l'absence de choix pour justifier un renvoi en commission. Le renvoi en commission n'est pas acceptable.

M. Dunant aimerait pour sa part revenir sur la responsabilité de l'architecte et donc de la plus-value à supporter. Il faut mettre celui-ci devant ses responsabilités et réclamer des dommages.

M. Fournier rappelle à **M. Taboada** qu'il ne fait partie d'aucune des commissions qui ont étudié ce projet et n'a donc pas eu l'occasion de donner son avis avant. Il déclare être conscient du besoin de ces lumières, mais la solution est loin d'être idéale, surtout pour ce prix, comme **Mme Gabus-Thorens** l'a reconnu elle-même.

M. Taboada rappelle que ce sujet a été traité dans trois commissions (ce qui est rare), soit par 15 conseillers municipaux sur 19. Tout le monde a pu avoir un avis, sauf si le groupe PDC souhaite le renvoi en commission.

Mme Gabus-Thorens intervient pour rappeler que si l'argent est disponible, un projet idéal est également possible. Alors on peut envisager un renvoi en commission ou au Conseil administratif afin de proposer d'autres projets.

M. Fournier informe que le PDC, réuni hier en Stamm, a décidé de renvoyer en commission ou au Conseil administratif.

M. Tedeschi soulève la question d'avoir reçu un seul projet, d'où le sentiment d'avoir été mis devant le fait accompli. Cependant, il rappelle qu'il ne faut pas oublier de mettre en face de cet argument le besoin de la population et pour cela il pense qu'il faut l'accepter.

M. Dunant repose sa question quant à la responsabilité de l'architecte.

Mme Gabus-Thorens pense que l'on pourra décider plus tard sur ce point. D'autre part, elle souhaite rappeler que les commissions sont des organes délibératifs et non exécutifs. Le projet a été présenté devant toutes les commissions, mais celles-ci n'ont pas de décision à prendre, elles donnent un préavis qui majoritairement a été positif et qui n'a recueilli aucun refus.

M. Guillaume précise qu'aucun des préavis ne fait mention d'un rapport de minorité.

M. Fournier aimerait que le Conseil administratif ne le mette pas devant le fait accompli et présente plusieurs options pour que « délibérativement » on puisse faire le choix du meilleur des projets.

Mme Jay intervient pour dire qu'il n'a jamais été nécessaire de présenter un éventail de projets. Lorsque des demandes de modifications sont exprimées elles sont traitées et généralement acceptées. Mais à ce stade, les commissions n'ont rien transmis, hormis une abstention. Donc où est le problème ?

M. Taboada confirme qu'il n'a jamais vu plusieurs variantes en commission pour travailler sur un projet. Par contre, des propositions peuvent parfaitement être faites en commissions. Aujourd'hui le PLR estime que le travail a été fait correctement, le montant est donné et le cadre clair.

M. Tedeschi fait savoir qu'il avait bien remarqué en commission des failles dans ce projet.

M. Jaccard fait remarquer qu'il n'y a eu ni vote négatif, ni rapport de minorité, mais comme souvent, le PDC arrive pour tout mettre par terre.

M. Guillaume, saisi par le PDC, propose de se déterminer sur le renvoi au Conseil administratif.

Le renvoi au Conseil administratif est rejeté par 15 voix contre, 3 pour et une abstention.

M. Guillaume passe ensuite à la lecture de la délibération.



Législature 2015-2020
Délibération N° 706
Séance du Conseil municipal du 2 février 2016

CRÉDIT D'ENGAGEMENT POUR L'ÉCLAIRAGE DE LA PLACE DU VILLAGE – (CHAMBRE D'ARBRES)

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis de la commission des finances et gestion et développement économique (CFGDE) du 26 janvier 2016,

Vu le préavis de la commission de la culture, espace public et paysage (CCEP) du 12 janvier 2016,

Vu le préavis de la commission des constructions, équipements et Voirie (CCEV) du 19 janvier 2016,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 16 oui, 3 non

- a) D'approuver un crédit d'investissement brut de Fr. 105'000.-- TTC.
- b) De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements rubrique 6262.501 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
- c) De financer cette acquisition par des prélèvements sur les disponibilités communales.
- d) D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous 6262.331 «amortissement ordinaire du patrimoine administratif de l'an 2017 à 2026».

Le Président : Yvan GUILLAUME

Le Secrétaire : Maxime WALDER

Le projet est accepté par 16 oui et 3 non.

7. **DM 707 - Projet de délibération concernant un crédit d'investissement pour la réalisation de deux zones bleues macarons au quartier de Cressy et au centre de Confignon**

M. Guillaume donne la parole à **Mme Jay**.

Mme Jay explique que dans l'exposé des motifs, l'enjeu se pose en termes de périmètre des zones bleues. La question s'était posée de traiter différemment les deux zones de quartier, mais la DGT n'aurait pas accepté le projet s'il n'avait pas été appliqué aussi à Cressy, les deux projets étant considérés comme interdépendants. Pour la DGT, il s'agit du même périmètre.

M. Guillaume précise que pour la CMSS, le préavis est favorable par 6 voix pour et une abstention. Le projet datant de 2 ans et à défaut d'avoir un parking souterrain, la commission a donné un préavis favorable.

M. Guillaume ouvre les débats.

M. Dumalle pense qu'il aurait dû voter non, il s'est abstenu et n'a pas fait de rapport de minorité, mais si le but est d'améliorer la mobilité, alors les zones bleues vont dans la bonne direction. On se limite dans l'utilisation des outils et si la problématique des voitures ventouses peut être réglée avec les macarons, elle posera néanmoins d'autres problèmes. Le nombre de véhicules et de déplacements est appelé à augmenter encore, il faudrait donc penser plus avant. Deux voitures pour chaque logement sera-t-il toujours possible ? Les zones bleues/macarons constituent une étape, mais il est nécessaire de réfléchir à plus long terme. En conclusion, oui aux places bleues, mais pas avec macarons car cela crée un marché, certains vont acheter leur macaron pour CHF 200.- par an et lâcher leur place de parking qu'ils paient CHF 200.- par mois et ceci ajoutera au problème des voitures qui ne bougent plus avec ces macarons. Une discussion doit être menée pour voir si un renvoi devant le Conseil administratif, en tandem avec celui de Bernex qui réfléchit aussi à cette problématique, pourrait déboucher sur des solutions pérennes. La DGT a par ailleurs confirmé que les zones bleues macarons du village seraient gérées par les communes et qu'il serait possible d'avoir une zone macarons au village et une zone bleue Cressy.

Mme Jay voudrait préciser que l'affirmation qu'il n'y a pas eu d'étude faite sur Cressy est fautive, d'autant plus que celle-ci a fait l'objet d'une demande de rallonge. Par ailleurs, elle souhaite confirmer qu'une différence de traitement des zones village et Cressy est impossible comme répété à maintes reprises. Elle reposera donc la question suite à ce qui vient d'être affirmé. Par ailleurs, nous travaillons de concert avec Bernex, qui attend que ce projet soit validé, car travaillera avec le même système de macarons sur ce territoire. Le projet Cressy c'est dorénavant Bernex et Confignon.

M. Taboada indique que le village ne pouvaient normalement pas avoir de zone bleue, car ne disposant pas d'assez de places privées. Pour la DGT, aujourd'hui, le but est bien d'avoir des zones bleues étendues où les communes auront la liberté de gérer ces zones. Cependant il faut rester proactifs, car même si on enlève toutes les places de stationnement de Cressy, car toutes squattées, cela ne résoudra pas le problème lié aux habitants et au tram. Il faudra bien d'autres idées...

M. Fournier rejoint **Mme Jay** dans son analyse de deux problématiques, Cressy et le village.

M. Kormann informe que la DGT travaille à un projet de loi qui prévoit que celui qui a un parking lié à son logement, ne pourra bénéficier d'un macaron ou parking supplémentaire. De plus, il faudra composer dans les zones bleues à macarons avec des places payantes. A cette condition

de mixer dans les zones bleues les macarons avec les places payantes, il serait favorable à la création de telles zones. Néanmoins cela sera à voir avec le Conseil administratif.

M. Walder propose d'évaluer le nombre de places de parking pour une surface donnée. En extérieur, il est abusif de squatter le domaine public pour des besoins privés. Il semble bien qu'il y ait deux projets différents, Cressy et Confignon, qui doivent donner lieu à deux solutions distinctes.

M. Jaccard intervient pour dire que tous les citoyens doivent avoir les mêmes droits et les mêmes charges. Pourquoi, ou pour qui, vider les places de Cressy occupées par les habitants avec des places à durée de 1h30 ? Ces places sont à 80% occupées par des habitants d'ici. On va créer deux catégories de citoyens, le haut de gamme, le village, et le bas de gamme, Cressy, ce qui est parfaitement inadmissible.

Mme Jay souhaite répondre à **M. Dumalle** que plusieurs systèmes peuvent coexister. Il y a déjà des zones différentes au village, afin de garantir une rotation, essentielle pour les commerces. Enfin, elle précise que les parcmètres coûtent très cher et dans un périmètre aussi petit, ils sont non pertinents.

M. Frauenfelder rappelle la demande des habitants de régler le problème des parkings. La raréfaction des places de stationnement a engendré des tensions et on a observé des incidents du type, pneus crevés, mots glissés sous les parebrises, voitures couvertes de boue, etc... Le rôle de l'autorité communale est clairement de revenir à une pacification.

M. Uong ajoute que ce sujet a été soulevé depuis très longtemps et les habitants attendent une solution du CM sur ce projet-là.

Mme Pawlowska ajoute qu'il y a urgence à se déterminer et à régler les tensions. Il faudra ré-ager la question des parkings après avoir aménagé les zones bleues, car au vu des tensions, il y a urgence à décider.

M. Dunant partage ce sentiment d'urgence à approuver ce qui est proposé pour débloquer la situation.

M. Guillaume propose de se déterminer sur le choix de renvoi au Conseil administratif.

<p>Le renvoi au Conseil administratif est rejeté par 10 voix contre, 8 pour et une abstention.</p>

Mme Gabus-Thorens demande avant de passer à la votation sur le crédit d'investissement à ce que l'on procède à l'insertion du texte relatif au 1% des investissements qui doivent être versés au fond de mise en valeur des espaces publics et qui a été oublié dans le texte affiché, ce qui est fait par l'ajout de la lettre d).

M. Guillaume propose alors de voter le crédit d'investissement de CHF 50'000.- pour deux zones bleues-macarons à Cressy et au village. Le Président lit le texte de la décision d'approbation du crédit d'investissement.



Législature 2015-2020
Délibération N° 707
Séance du Conseil municipal du 2 février 2016

CREDIT D'INVESTISSEMENT POUR LA REALISATION DE DEUX ZONES BLEUES-MACARONS AU QUARTIER DE CRESSY ET AU CENTRE DE CONFIGNON

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,
Vu le préavis de la commission de la mobilité, sécurité et sports (CMSS) du 19 janvier 2016,
Sur proposition du Conseil administratif,
Le Conseil municipal

DECIDE

par 12 oui, 3 non, 4 abstentions

- e) D'approuver un crédit d'investissement brut de Fr. 50'000.-- TTC.
- f) De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements rubrique 6258.503 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
- g) De verser 1% du montant du crédit d'investissement dans le Fonds de mise en valeur des espaces à usage public et des bâtiments publics de la commune de Confignon.
- h) De financer cette acquisition par des prélèvements sur les disponibilités communales.
- i) D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous 6258.331 «amortissement ordinaire du patrimoine administratif de l'an 2017 à 2036».

Le Président : Yvan GUILLAUME

Le Secrétaire : Maxime WALDER

La délibération est approuvés par 12 voix pour, 3 contre et 4 abstentions.

8. DM 704 – Projet de délibération- étude des Cherpines II crédit complémentaire

M. Guillaume donne la parole à **M. Uong**.

M. Uong souhaite, concernant la demande de crédit déposée au mois de novembre, s'exprimer sur deux parties : la première portant sur le versement de CHF 22'000.- pour les études menées jusqu'à présent et souhaite rappeler que dans le cadre du projet Cherpines le PLQ a été terminé. Suite à cela, il a été décidé de poursuivre encore un certain nombre d'études d'ordre technique, raison pour laquelle nous avons un dépassement de CHF 40'000.-. Entretemps, nous avons appris de manière officieuse que l'Office d'urbanisme envisage de lancer des études supplémentaires pour la densité, ainsi que des démarches pour un plan localisé de quartier. Le devis s'élève à ~ CHF 300'000.- à partager entre nos deux communes et l'Etat. Le Conseil administratif souhaite faire un amendement limité pour le montant du dépassement, afin que la comptabilité puisse boucler le montant de crédit de CHF 500'000.- et être en règle avec la comptabilité à fin 2015. Plus tard, lorsque nous connaîtrons les montants plus précisément, nous reviendrons déposer une nouvelle demande pour les études à mener jusqu'au stade du PLQ. En conclusion le Conseil administratif vous propose cet amendement pour accepter seulement le dépassement de crédit.

M. Uong enfin souhaite rectifier une erreur de plume dans le projet déposé. Concernant la liste des factures relatives aux études, la dernière facture affiche un montant de CHF 4'799.- au lieu de CHF 4'977.-. Le total pour ces factures s'élève donc à CHF 22'409,55 au lieu de CHF 22'331,75.

M. Guillaume demande alors à la commission des finances de donner un préavis sur cet amendement.

M. Taboada ne souhaite pas revenir sur la modification des règles du jeu concernant la densité, affectant la clé de répartition entre l'Etat, PLO et nous-mêmes. Il transmet l'acceptation de cet amendement à l'unanimité, de même que pour le projet amendé, également à l'unanimité.

M. Guillaume passe alors au vote sur la demande de crédit complémentaire pour les Cherpines II. Tout d'abord il soumet l'amendement au vote.

L'amendement pour le dépassement est accepté par 18 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

M. Guillaume lit la délibération et passe ensuite au vote pour le crédit complémentaire.



Législature 2015-2020
Délibération N° 704
Séance du Conseil municipal du 2 février 2016

CHERPINES ETAPE II - DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE DE CHF 60'000.-

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis de la commission des finances, gestion et du développement économique (CFGDE) du 26 janvier 2016,

Vu le préavis de la commission de l'aménagement et durabilité (CAD) du 25 janvier 2016,

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et al. 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 18 oui, 1 abstention

1. D'approuver le crédit complémentaire de CHF 22'409.55 portant ainsi le crédit d'étude Cherpines II de CHF 500'000.- à CHF 522'409.55 pour boucler définitivement les études PDQ et MOEU,
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements rubrique 7902.509 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif,
3. De porter à CHF 107'469.85 l'amortissement comptable du crédit Cherpines II pour la période 2015 à 2017,
4. De financer cette acquisition par des prélèvements sur les disponibilités communales.

Le Président : Yvan GUILLAUME

Le Secrétaire : Maxime WALDER

Le crédit complémentaire est accepté par 18 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

9. Projet de motion 119 pour l'encouragement à la participation civique des jeunes citoyens

M. Fournier, en tant qu'initiateur introduit l'entrée en matière. La participation civique des jeunes est plus faible que celle de la moyenne des électeurs. Plus d'un citoyen sur deux ne prend pas part aux scrutins et pour les jeunes, c'est environ 75%, soit ~20% de plus. Ce constat peut s'appuyer sur plusieurs raisons : 1) la fréquence (trop importante) ; 2) la complexité des questions et 3) la difficulté des informations fournies. Selon les sujets, les brochures sont mal adaptées, particulièrement pour les jeunes, qui présentent souvent des lacunes dans leur éducation civique. Le projet « Easyvote » lancé à Köniz en 2014 a pour but d'intéresser les jeunes de 18 à 25 ans à la politique en fournissant notamment des brochures simplifiées, une double page comportant 3 arguments pour et 3 arguments contre sur le sujet traité. Il s'agit d'un support papier, jugé plus efficace pour le partage et les discussions. Saint-Gall, 300 autres communes, ont déjà souscrit à Easyvote et plus de 100'000 jeunes en Suisse reçoivent cet abonnement, soit 1/6^e des jeunes. A Genève, une motion cantonale a été déposée et acceptée, mais des problèmes juridiques ont empêché cette concrétisation à ce jour. Pour Confignon, c'est 400 jeunes qui seraient concernés pour un prix de CHF 3'000.- annuel couvrant l'envoi 4 fois par an de matériel de vote adapté. Il s'agit d'une chance de promouvoir une action civique ciblée pour les jeunes (cf. annexe).

M. Guillaume remercie **M. Fournier** pour la qualité de son exposé et propose pour l'entrée en matière de passer au vote des partis. Le PDC et Voix de gauche sont Pour, le PLR et le MCG disent Non. **M. Guillaume** passe alors aux votes individuels.

L'entrée en matière est acceptée par 12 voix pour, 7 non et 0 abstention.

M. Jaccard aimerait savoir si on a pu mesurer l'impact de ces brochures à Köniz ?

M. Walder précise alors qu'il est très difficile de le mesurer précisément, mais on peut constater une augmentation du taux de participation.

M. Dumalle considère que c'est positif pour encourager les jeunes et leur permettre de s'intéresser à la politique en leur facilitant la tâche.

Mme Pawlowska juge que cette proposition est très positive, mais devrait être accompagnée d'un événement pour son lancement. Elle propose donc un renvoi en commission.

M. Fournier précise que les brochures traitent des sujets fédéraux, mais si un nombre de 2000 jeunes sont abonnés dans un canton, alors Easyvote traitera aussi des scrutins cantonaux. Pour Genève, nous nous approchons de ce chiffre.

Mme Jay informe que sur le site de l'Etat de Genève, il y a déjà un accès possible à Easyvote. Pourquoi avoir un budget ?

M. Fournier rappelle alors l'importance du support papier pour toucher plusieurs personnes et d'autre part la possibilité d'accéder à des vidéos, ainsi que l'insertion au site de la mairie.

Mme Gabus-Thorens informe que la Chancellerie bloque pour des problèmes de confidentialité et non à cause du seuil des 2000 inscriptions nécessaires comme mentionné.

M. Frauenfelder est d'accord pour simplifier les informations nécessaires au vote, mais craint une sorte de « McDo » du vote, trop simpliste.

M. Taboada pense que les jeunes sont parfaitement au courant, mais pas intéressés. Est-ce le bon moyen de les amener à la politique ? Il pense également que la simplification n'est pas toujours une bonne chose et s'inquiète pour la sécurité. En fait, l'intérêt de cette proposition ne lui saute pas aux yeux.

Mme Pawlowska invite tous les élus à aller voir Easyvote sur internet, y compris les vidéos et répète qu'il faut accompagner cette démarche par un événement et de discussions. Le budget de CHF 3'000.- ne lui paraît pas extrêmement important.

M. Dumalle souhaite faire une proposition. Voter pour une commission qui va coûter CHF 3'000.- pour un budget de CHF 3'000.-, il préfère que l'on passe au vote tout de suite.

M. Tedeschi estime que malgré l'absence de résultats d'impact quantifiés, il faut encourager les jeunes.

M. Jaccard estime que la participation est le fondement de l'initiative et que ce sujet est trop important pour ne pas en débattre. Il propose le renvoi en commission.

M. Walder veut aussi signaler l'impact positif pour un jeune qui ne reçoit pas de courrier ciblé lorsqu'il vit chez ses parents.

M. Taboada pense qu'avec ces CHF 3'000.-, nous déléguons la démarche d'accompagnement et d'éducation alors que nous devrions le faire par nous-mêmes.

M. Frauenfelder souhaiterait une réflexion plus poussée sur le sujet « Comment motiver les jeunes » ?

M. Fournier s'interroge sur la volonté du PLR de renvoyer la motion en commission, alors qu'il refuse l'entrée en matière.

M. Guillaume propose donc un vote sur le siège.

Le vote sur le siège est refusé par 10 oui, 10 non et 1 abstention.

M. Guillaume propose alors le renvoi en commission sociale et communication.

La motion est envoyée en commission CSLC par 17 oui et 2 abstentions.

 <p>Commune de Confignon</p>	<p>Projet de motion pour l'encouragement à la participation civique des jeunes citoyens</p>	<p>M119</p>
---	--	--------------------

Date de dépôt : 21-01-2016

Date de traitement : ..-.-....

Proposition présentée par Mmes et MM les Conseillers municipaux

Barbara MARINI LOPES SILVERIO, Nathalie DAL BUSCO, Rocco DE LUCA, Marcello TEDESCHI, Yvan GUILLAUME et Nicolas FOURNIER

Titre du projet de motion

Projet de motion pour l'encouragement à la participation civique des jeunes citoyens

Vu le faible taux de participation électorale, en particulier chez les moins de 30 ans,

Vu la complexité croissante des objets soumis au vote populaire,

Vu le caractère lacunaire de l'enseignement de la citoyenneté,

Vu le succès grandissant du projet easyvote en Suisse,

Vu le rapport du Conseil d'Etat relatif à la motion M 2203-A déposée au Grand Conseil,

Conformément à l'art. 30, al.1, let. m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Conformément à l'art. 30 du Règlement du Conseil municipal de la commune de Confignon du 4 décembre 2007

Sur proposition des conseillers municipaux signataires,

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- Souscrire auprès d'Easyvote un abonnement annuel pour les citoyens confignonais âgés de 18 à 25 ans ainsi que pour les nouveaux citoyens naturalisés depuis moins de 5 ans ;
- Faire figurer sur le site internet de la Commune de Confignon lors de chaque votation, les liens menant aux vidéos d'Easyvote sur les objets soumis au vote populaire ;
- Promouvoir l'instauration cantonale du projet Easyvote auprès de l'Association des Communes Genevoises.

Le Président : Yvan Guillaume

Le Secrétaire : Maxime Walder

10. Questions

M. **Tedeschi** souhaite rappeler que le passage piétons près de l'école, chemin des Hutins, est effacé et qu'il faut y remédier.

Mme **Jay** répond qu'elle attend le devis pour un groupe de travaux similaires groupés.

M. **Jaccard** signale que les arbres rue Joseph Berthet ont été abattus, mais pas encore remplacés, qu'en est-il ? De même pour le container provisoire à l'angle Joseph-Berthet ?

Mme **Jay** répond que le devis est en cours et précise que l'on s'occupe également du problème du container.

11. Propositions individuelles et divers

Mme **Pawlowska** est inscrite au local de vote, mais n'a pas reçu d'informations pour les prochaines votations, Quid ?

M. **Walder** répond que le service des votations envoie les convocations 1 mois avant les votations et la convoquera dans la foulée.

12. Naturalisations (huis clos)

Le président demande le huis clos, seuls le secrétaire général et la procès-verbaliste sont autorisés à rester.

M. **Dunant** présente le dossier N°2015_2430 qui a, selon le nouveau système été traité par la commission sociale. Elle a fait l'objet d'une rencontre au café le 20.01.16 entre la requérante d'une part et Mme Dal Busco et M. Walder d'autre part dans le but de pouvoir donner un préavis sur cette demande.

Mme **Dal Busco** fait part de la bonne impression qu'elle a constaté quant à la motivation et à l'intérêt de la requérante pour la commune. En conséquence, elle ne peut que donner un préavis positif.

En conséquence, le dossier est accepté à l'unanimité.

Le Président lève la séance à 23 heures 38.

Yvan GUILLAUME
Président



Maxime WALDER
Secrétaire



Annexe : *Projet de motion 119 easyvote Confignon*

 <p>Commune de Confignon</p>	<p align="center">Projet de motion pour l'encouragement à la participation civique des jeunes citoyens</p>	<p align="center">M119</p>
---	---	-----------------------------------

Date de dépôt : 21-01-2016

Date de traitement : ...-.-....

Proposition présentée par Mmes et MM les Conseillers municipaux

Barbara MARINI LOPES SILVERIO, Nathalie DAL BUSCO, Rocco DE LUCA, Marcello TEDESCHI, Yvan GUILLAUME et Nicolas FOURNIER

Titre du projet de motion

Projet de motion pour l'encouragement à la participation civique des jeunes citoyens

Vu le faible taux de participation électorale, en particulier chez les moins de 30 ans,

Vu la complexité croissante des objets soumis au vote populaire,

Vu le caractère lacunaire de l'enseignement de la citoyenneté,

Vu le succès grandissant du projet easyvote en Suisse,

Vu le rapport du Conseil d'Etat relatif à la motion M 2203-A déposée au Grand Conseil,

Conformément à l'art. 30, al.1, let. m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Conformément à l'art. 30 du Règlement du Conseil municipal de la commune de Confignon du 4 décembre 2007

Sur proposition des conseillers municipaux signataires,

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- Souscrire auprès d'Easyvote un abonnement annuel pour les citoyens confignonais âgés de 18 à 25 ans ainsi que pour les nouveaux citoyens naturalisés depuis moins de 5 ans ;
- Faire figurer sur le site internet de la Commune de Confignon lors de chaque votation, les liens menant aux vidéos d'Easyvote sur les objets soumis au vote populaire ;
- Promouvoir l'instauration cantonale du projet Easyvote auprès de l'Association des Communes Genevoises.

Le Président : Yvan Guillaume

Le Secrétaire : Maxime Walder

Exposé des motifs

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers municipaux,

Constatant que les jeunes participaient moins aux votations et aux élections que les citoyens plus âgés, le Parlement des jeunes de Köniz a lancé en 2007 une brochure d'aide à la votation. Ce projet a par la suite été repris en 2011 par la Fédération suisse des parlements des jeunes (FSPJ), qui l'a rebaptisé « easyvote ». Ceci afin d'informer et de mobiliser les jeunes en vue des votations et des élections fédérales et cantonales. Il s'agissait alors de fournir aux jeunes, en complément des documents officiels, des informations vulgarisées, neutres et moins longues.

La brochure « easyvote » informe sur les sujets de votations au niveau national, parfois au niveau cantonal. Les textes sont rédigés par des jeunes pour les jeunes sur la base des documents officiels. La rédaction des textes « easyvote » se fait en plusieurs étapes et sur plusieurs semaines en collaboration avec plus de 150 bénévoles âgés de 15 à 30 ans. Quatre semaines avant les votations, les brochures « easyvote » sont envoyées par courrier aux abonnés, âgés généralement de 18 à 25 ans.

A Genève également, cette information vulgarisée ne manquerait pas d'être appréciée notamment par les électeurs exerçant pour la première fois leur droit de citoyen du fait de leur jeune âge ou de leur récente naturalisation. En effet, la complexité des sujets et la non moins complexe explication offerte par les textes officiels encouragent un grand nombre d'électeurs à jeter leur bulletin de vote à la poubelle. Du fait que la brochure « easyvote » est envoyée à la maison, elle favorise la discussion au sein de la famille et stimule l'ensemble de ses membres à s'intéresser aux votations. « Easyvote » possède aussi un site internet comprenant des outils de mobilisation supplémentaires, mais il ne peut pas remplacer le rôle de la brochure papier. Rien n'est plus facilement accessible qu'un document tangible reçu à domicile.

Près de dix ans après son lancement, « easyvote » connaît un succès croissant. En février 2014, près de 75 000 brochures ont été diffusées dans toute la Suisse. 302 communes et plus de 60 autres institutions sont abonnées et offrent les brochures à leurs jeunes citoyens, collégiens ou étudiants. Les communes abonnant leurs jeunes à la brochure « easyvote » payent le prix de 6.90.- par jeune et par année (prix d'envoi inclus, TVA exclue). Deux fois par année, les communes envoient les adresses à « easyvote » du groupe de jeunes à qui elles souhaitent offrir un abonnement à la brochure d'aide à la votation. Dans ce processus, les données transmises à « easyvote » sont protégées. Par la suite, les jeunes reçoivent directement chez eux la brochure envoyée par « easyvote ». Bien que destinées en premier lieu aux jeunes citoyens, les explications d'« easyvote » peuvent également être destinées aux électeurs des autres générations.

Pour ce qui est du canton de Genève, les responsables d'« easyvote » ont posé une demande en 2013 à la Chancellerie qui n'y a pas donné suite, estimant que la compétence d'un tel projet appartient aux communes. L'an passé, le Grand Conseil a largement approuvé une motion (soutenue par une large majorité du parlement, tous partis confondus) demandant au Conseil d'Etat d'examiner la possibilité d'introduire Easyvote pour tous les jeunes citoyens du canton. En raison d'obstacles essentiellement légaux, le gouvernement cantonal a indiqué que si le canton de Genève ne pouvait soutenir un tel projet, les communes en avaient la possibilité.

A l'heure actuelle, déjà trois communes ont répondu positivement au projet Easyvote, Avusy, Perly-Certoux et Vernier, ainsi que 6 écoles. Bien que le projet soit à un stade embryonnaire à Genève,

comparé au reste de la Suisse, il n'est pas à douter qu'il connaîtra le même succès prochainement, et cela grâce aux communes qui se mobiliseront. Pour que l'ensemble des jeunes puisse profiter du projet, la motion votée à l'unanimité du Conseil municipal de Vernier demande que le projet « easyvote » soit présenté par l'Association des communes genevoises à son assemblée générale. Ainsi tout soutien provenant des communes auprès de l'Association des communes genevoises est capital.

La commune de Confignon a tout à gagner en s'associant à la promotion du projet « easyvote ». Partant du principe que les 18-25 ans et les nouveaux naturalisés représentent quelques 400 personnes au sein de la commune, un budget d'environ 3000 CHF par année serait à prévoir (il comprend également les frais administratifs à payer à l'Office Cantonal de la Population afin de pouvoir obtenir un listing d'adresses).

Afin de permettre à l'ensemble des électeurs, quel que soit leur âge ou leur lieu de domicile, d'accéder aux informations fournies par « easyvote », le site internet « www.easyvote.ch » pourrait également être mentionnée sur le site internet de la commune. En rendant les sujets plus accessibles, « easyvote » encouragerait davantage de personnes à voter. Notre démocratie directe se trouverait renforcée par un taux de participation supérieur. Le Conseil administratif devrait profiter de donner à l'ensemble des électeurs de la commune tous les moyens de s'intéresser à la vie civique et d'y participer dans les meilleures conditions. Le projet « easyvote » et sa mise à disposition de tous les électeurs permettraient d'y contribuer.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.